• LES ENQUÊTES DES DÉCODEURS

Disney France dans la tourmente : climat social tendu, soupçons d'évasion fiscale…

Un nouveau plan social au sein de filiale française du géant du divertissement suscite l'incompréhension et le malaise des salariés. Ils s'interrogent sur la santé économique réelle de l'entreprise, qui est également dans le viseur de Bercy pour de nouveaux soupçons de fraude fiscale.

Par Iris Derœux

Publié aujourd'hui à 04h00, modifié à 09h25 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Devant les locaux de Walt Disney Company France, dans le 13e arrondissement de Paris, en 2016. CAPTURE D'ECRAN YOUTUBE

Les salariés français de Disney évoquent souvent « Burbank », surnom donné au siège de la multinationale pour laquelle ils travaillent depuis Paris, situé aux Etats-Unis dans la ville éponyme du comté de Los Angeles. Parce que « Burbank » a la main sur presque tout, du contenu des blockbusters produits et diffusés à travers le monde jusqu'à l'organisation interne de chaque filiale… et aux licenciements. Près de trente des 250 employés sont en passe de quitter la branche française du géant du divertissement, The Walt Disney Company France, dans le cadre d'un grand plan mondial de suppressions de 7 000 postes décrété il y a un an par le PDG de Disney, Bob Iger.

C'est la troisième vague de départs en France après celles de 2019 et 2021, qui ont déjà conduit au licenciement de près de 80 salariés. Une méthode à l'américaine, qui irrite non seulement les personnels, mais également les services administratifs français. En effet, des doutes existent sur la réalité des difficultés économiques de Disney dans l'Hexagone, et donc sur la légitimité de ces plans sociaux.

Filiale distincte du parc Disneyland Paris, The Walt Disney Company France se dédie essentiellement au cinéma : distribution de contenus Disney en salle comme à la télévision, doublage, promotion, création de productions originales pour la plate-forme de streaming Disney+… Des secteurs en difficulté au niveau mondial, au point que la multinationale nécessiterait une restructuration pour rester compétitive, selon « Burbank ».

« L'entreprise se porte bien »

En France, le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) annoncé en juin 2023 prévoit la suppression de vingt-huit postes, dont les quatorze du service « home entertainment », dont la direction prévoit l'externalisation. *« La taille actuelle du marché du DVD en France permet d'envisager le passage de cette activité sous licence qui nous rapporterait sensiblement la même marge opérationnelle sans avoir les risques et coûts adjacents à l'activité »*, justifie l'entreprise dans un document interne. Pour accompagner la réorientation stratégique du groupe, Disney France a en outre prévu de modifier le périmètre de neuf postes et de recruter vingt personnes dans le numérique.

Lire l'analyse : Le patron de Disney appelle ses créateurs à se concentrer sur le « divertissement », pas sur le « message » politique

Il est difficile d'avoir un tableau précis de la santé économique de l'entreprise, qui ne publie pas ses comptes et n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*. Mais pour les salariés, c'est une évidence : le motif économique du PSE ne tient pas, car la situation économique française ne peut être confondue avec des tendances mondiales. Le succès de blockbusters comme *Avatar 2* et *Black Panther 2*, qui ont enregistré en 2022 d'excellents résultats dans les salles françaises, accentue leurs doutes.

Actualités du Monde

Ne manquez pas les informations qui vous intéressent

Recevez les nouveautés éditoriales et avantages exclusifs proposés par « Le Monde »

Recevoir les communications

Les dernières réunions du comité social et économique (CSE) ont donné aux représentants du personnel l'occasion de monter au créneau. En octobre 2023, ils ont dénoncé une restructuration *« surtout liée à une décision stratégique financière plus qu'à de réelles difficultés économiques en France »*, selon un compte rendu consulté par *Le Monde*. S'appuyant sur un audit financier récent réalisé dans le cadre du PSE, les élus affirment que *« l'entreprise se porte bien »* et que *« les revenus de ses activités restent rentables »*. Le bénéfice net de *« 16 millions d'euros »* engendré par The Walt Disney Company France en 2023 serait même, selon eux, *« largement minoré »* par des artifices comptables.

Une redevance qui interroge le fisc

Dans leur viseur : le *« contrat groupe »* qui permet au siège régional européen de Disney, situé à Londres, de récupérer *« 95 % des résultats générés en France »*, soit plus de 150 millions d'euros par an. Chaque année, une « redevance » est en effet payée par la branche française pour des « services » fournis par l'entité britannique et l'exploitation des contenus Disney, dont elle détient la propriété intellectuelle. Ce mécanisme, bien que classique au sein des multinationales, est scruté de près par les

services fiscaux : ces redevances peuvent en effet être gonflées artificiellement pour réduire la base taxable d'une filiale au profit d'une autre, située dans un pays moins taxé.

Or la multinationale s'est déjà fait épingler par le fisc français pour de tels abus. En 2021, Disney France a accepté un important redressement fiscal, qui a conduit à la réintégration dans ses bénéfices taxables de 88,4 millions d'euros sur la période 2013-2018, soit 14,5 millions de profits « oubliés » chaque année.

Et ce n'est peut-être pas fini. Selon les informations du *Monde*, Bercy mène en ce moment même un nouveau contrôle fiscal chez Disney France, pour les exercices 2020 à 2022. Les inspecteurs chercheraient de nouveau à savoir si Disney n'appauvrit pas volontairement sa filiale française avec une redevance surévaluée.

A hauteur de salariés, la stratégie du groupe est peu lisible. *« On a l'impression qu'il s'agit sans cesse de trouver des idées pour dégager toujours plus de marge nette*, regrette un ancien. *Mais à un moment, le modèle, vous l'avez étiré dans tous les sens. »* Et lorsque des questions sur la redevance sont adressées à la direction, *« on est face à un mur »*, raconte un employé. *« Le siège en a décidé ainsi »* est la réponse la plus courante.

Un climat d'incompréhension et de stress

Cette opacité a également alerté la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets), chargée du suivi et de l'amélioration du PSE depuis sa présentation à l'été 2023. Celle-ci s'est enquise à plusieurs reprises des moyens financiers réels de l'entreprise, l'a interrogée sur son mode de protection des salariés vulnérables, mais également sur ses dispositifs de prévention des risques psychosociaux, au regard de l'ampleur du plan social et de la charge de travail à répartir sur les salariés restants.

Lire aussi l'analyse : Disney emporté par la guerre culturelle américaine

Après de nombreux allers-retours, le PSE a finalement été validé en mars par la Drieets. Les conditions de départ avantageuses qu'il prévoit ont largement atténué la colère des salariés licenciés. *« Comme d'habitude, les problèmes sont réglés avec un gros chèque et une clause de non-divulgation dans l'accord »*, déplore, las, un salarié. L'entreprise ne ressort toutefois pas indemne de ce nouveau plan social.

Comme le relevaient certains élus du CSE en octobre 2023, *« la succession de réorganisations et de restructurations »* des dernières années *« a généré un climat d'incompréhension et de stress pour les salariés, qui impacte aujourd'hui le climat social de l'entreprise »*. Qu'ils partent ou qu'ils restent, nombreux sont ceux qui témoignent de leur amertume. Avec ce nouveau PSE, sur fond d'incompréhension quant à la stratégie fiscale du groupe, ils ont le sentiment d'avoir été trahis par Disney, qui *« ne cesse pourtant de revendiquer son intégrité et nous assomme de formations sur les normes d'éthique »*, comme le regrette l'un d'eux.

Leur perte de confiance en la direction française est palpable, qualifiée ici de *« petit soldat n'allant jamais contre les décisions du siège »*, là de *« pantin »*. Ils s'inquiètent déjà d'un nouveau plan social qui, selon eux, ne manquera pas d'arriver au gré d'une énième réorganisation dictée par « Burbank ».

Des « ex » de Disney portent plainte

Cent anciens salariés de chez Disney estiment être des victimes collatérales des pratiques d'évasion fiscale reprochées par le fisc à l'entreprise. Réunis en Collectif Disney, ils ont entrepris une action judiciaire afin de dénoncer ce préjudice, qui risque selon eux de se

reproduire si l'entreprise garde le même cap.

Au cœur de la plainte simple qu'ils ont adressée en octobre au parquet de Paris se trouve en effet le sujet de la redevance versée par The Walt Disney Company France au siège régional du groupe, sis à Londres. Car celle-ci a un impact sur les bénéfices déclarés en France et, par ricochet, sur les émoluments des salariés, notamment les rétributions touchées au titre de la « participation spéciale » prévue par le code du travail pour les entreprises de plus de cinquante salariés. Autrement dit, si les bénéfices de l'entreprise sont diminués en raison de montages fiscaux, le montant des rétributions distribuées en fin d'année l'est également. Ce qui en fait un sujet éminemment sensible.

Après son redressement fiscal de 2021, l'entreprise a dû non seulement payer des arriérés d'impôts mais aussi revoir à la hausse la participation spéciale de ses salariés. Cette opération de « rattrapage de participation » n'a toutefois bénéficié qu'aux salariés présents dans l'entreprise entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021, année du redressement. Les salariés ayant quitté le groupe avant la mise en œuvre de l'accord avec le fisc ont été exclus de l'opération, même s'ils travaillaient pour Disney France pendant la période visée par le redressement fiscal (2013-2018).

En cause, un article du code du travail qui interdit de revenir sur des comptes déjà certifiés pour le calcul des salaires ou primes à la suite d'un litige et rend, de fait, la contestation des salariés par la voie prud'homale très délicate – ce qu'a confirmé le Conseil constitutionnel en janvier, dans le cadre d'une affaire semblable suivie par le comité économique et social de Procter & Gamble Amiens.

Confronté à cette impasse, le Collectif Disney a opté pour la voie pénale, en déposant une plainte visant notamment les infractions de « fraude fiscale », « complicité de fraude fiscale », « faux et usage de faux ». *« Le but est de montrer que les montages fiscaux peuvent faire deux types de victimes : l'Etat français et les salariés*, explique Cédric de Romanet, l'avocat du collectif. *Les salariés plaignants subissent à l'évidence un important préjudice trouvant son origine dans l'infraction de fraude fiscale commise. »*

Le collectif compte poursuivre son action en déposant une nouvelle plainte, en se constituant cette fois partie civile pour qu'un juge d'instruction soit saisi et enquête. Contacté en amont du dépôt de plainte, en octobre, Disney France a refusé de négocier un accord avec ces anciens. Quant au siège de Londres, que le collectif a prévenu de son action début avril, il n'a pas donné suite.

> **Vous avez des informations à nous transmettre ?**
>
> N'hésitez pas à **contacter de façon sécurisée notre équipe enquêtes**, qui se tient à votre disposition pour échanger avec vous si vous disposez d'informations ou de documents d'intérêt public.

Iris Derœux

Le Monde en partenariat avec Magnum Photos

Tous les tirages

Magnum photos
Vente exceptionnelle de tirages signés jusqu'au dimanche 05 mai

Elliot Erwitt
Yokohama, Japon, 2003.

Cristina de Middel
Mexique, 2018.

Voir plus